



Baie-Comeau, le 31 août 2023

Vol. 10, No 1

Mot du président

Une bonne rentrée à vous tous chers collègues!

J'ose espérer que vous avez pu recharger vos batteries et profiter au maximum de la pause estivale.

Cette année s'amorce une fois de plus en contexte de négociation de convention collective. Vous n'êtes pas sans savoir que les offres du gouvernement sont non seulement déconnectées de la réalité, mais totalement insultantes en contexte de pénurie, dans une profession trop souvent connue pour la lourdeur de la tâche et les problèmes de composition de la classe.

Bien que nous ne soyons pas en confrontation avec notre employeur et nos directions lors des négociations, nous espérons que dans leur bienveillance, ils sortiront de leur mutisme et appuieront nos demandes! Si on veut attirer une relève dans cette belle profession et maintenir la dispense d'une éducation de **Qualité**, il serait temps qu'ils prennent action à nos côtés!

En attendant l'inimaginable, je vous souhaite une année empreinte de joies, remplie de petites et grandes réussites avec vos élèves. Continuez de faire la différence pour eux et continuez de prendre soin de vous et de vos collègues. Unis et solidaires, nous formons un tout extrêmement puissant.

Nous convoquerons bientôt une assemblée générale extraordinaire pour vous informer des étapes à venir en lien avec la négociation. Restez à l'affût.

Dans un autre ordre d'idées, je vous informe que je serai en congé parental pour les mois de septembre et octobre. Sindy prendra le relais comme en fin d'année dernière. Pour toute question ou problème, ne vous gênez pas de la contacter.

Rémi

MANIFESTATION NATIONALE FRONT COMMUN

C'est le 23 septembre, à Montréal, que cette manifestation historique aura lieu, en Front Commun. Vous avez reçu un courriel le 24 août dernier pour vous informer d'une nouveauté pour faciliter la participation des membres des régions éloignées. Le courriel contenait également un lien pour indiquer votre intention d'y participer ou non. Nous avons déjà reçu un nombre record de réponses positives, et il n'est pas trop tard pour le faire. Je vous avais confié dans notre édition de fin d'année que j'avais confiance en notre mobilisation. Mon intuition était bonne.

Sindy

Tâche

Nos 4 à 7 pour vous aider à compléter vos tâches ont été très populaires l'an passé. Nous voulons donc vous offrir à nouveau un service d'accompagnement à ce sujet. Diverses options seront disponibles. Surveillez vos courriels et nos pages Facebook !

Sindy

Tournée des écoles pour les REER du Fonds de solidarité FTQ

Vous songez à investir pour votre retraite, le REER + du Fonds de solidarité FTQ pourrait être une belle option pour vous. La tournée des écoles reprendra cet automne pour vous informer sur les avantages de ce produit financier. Cela demeure également une belle opportunité de nous voir pour faire plus ample connaissance et bavarder d'autres sujets.

Sindy



Sessions d'information EHDAA

À l'instar des années précédentes, les sessions d'information sur vos droits et recours en matière d'EHDAA se poursuivent. Bien que le contenu soit costaud, la formule 4 à 7 a bien été appréciée par les personnes qui y ont assisté. Je rappelle que je peux me déplacer dans votre école pour que vous receviez l'information en équipe de collègues. La session EHDAA se donne également au bureau. N'hésitez pas à me contacter si vous désirez me recevoir pour que nous choissions rapidement une date.

Sindy

Forces majeures

Il arrive que vous ayez à consulter un médecin spécialiste, que ce soit pour vous, votre conjoint(e) ou vos enfants. Pour ces motifs, vous disposez d'une banque de 3 jours non-monnayables qui se renouvellent à chaque année scolaire. Lorsque vous avez à visiter un médecin spécialiste (ou une équipe de spécialistes), demandez une pièce justificative. Sur celle-ci, assurez-vous **qu'il n'y soit inscrit que la spécialité consultée** (par exemple: service de psychiatrie au lieu de psychologue en psychiatrie) ainsi que l'heure et la durée de votre rendez-vous. Cela pourra vous éviter quelques désagréments de la part du CSS qui pourrait refuser de considérer votre absence en force majeure.

Sachez aussi que le CSS reconnaît du temps de déplacement en fonction de votre lieu de résidence et de l'endroit où vous consultez.

Pour éviter tout problème, nous vous suggérons de nous téléphoner **avant** de vous rendre à votre rendez-vous. Nous vous rappellerons les modalités à respecter pour que votre absence soit traitée en force majeure au lieu d'être en maladie. Pour consulter la liste des spécialités acceptées, consultez l'onglet relation de travail ➡ **absences** de notre site internet SEHCN.com.

Xavier

Calendrier de paie, précisions sur la paie et tableau salarial

• 24 août	• 14 et 28 décembre	• 4 et 18 avril
• 7 et 21 septembre	• 11 et 25 janvier	• 2, 16 et 30 mai
• 5 et 19 octobre	• 8 et 22 février	• 13 et 27 juin*
• 2, 16 et 30 novembre	• 7 et 21 mars	

* L'ajustement 10 mois est versé à cette paie si vous n'êtes pas sous contrat à temps plein.

Les enseignants travaillent 200 jours, qui sont répartis en 26 paies. Chaque jour travaillé vaut plus que chaque jour payé. Ceci assure, à condition d'avoir un contrat à temps plein, une paie pour l'été. 1/200 jour travaillé= 1/260 jour payé. Que vous multipliez le montant indiqué dans la colonne « taux » par 260 ou celui dans la colonne « description » par 200, vous arriverez au salaire annuel qui vous correspond dans le tableau ci-bas.

Vous remarquerez, également, que votre échelon est désormais indiqué clairement sur votre relevé de paie. C'est arrivé au printemps dernier. **Vous pourrez constater que vous n'avez pas changé d'échelon entre la fin de l'année dernière et le début de celle-ci. Exceptionnellement, le changement d'échelon a eu lieu à la fin mars plutôt qu'au 1er juillet. La raison de cette mesure unique était de permettre l'élimination d'un échelon (17) dans l'échelle de traitement.**

	À compter du 24 mars 2023	Salaire 1/200e sur votre relevé de paie	Salaire 1/260e sur votre relevé de paie		À compter du 24 mars 2023	Salaire 1/200e sur votre relevé de paie	Salaire 1/260e sur votre relevé de paie
Échelons				Échelons			
1	46 527 \$	232,64 \$	178,95 \$	9	65 489 \$	327,45 \$	251,88 \$
2	49 636 \$	248,18 \$	190,91 \$	10	68 273 \$	341,37 \$	262,59 \$
3	53 541 \$	267,71 \$	205,93 \$	11	71 174 \$	355,87 \$	273,75 \$
4	55 326 \$	276,63 \$	212,79 \$	12	74 199 \$	371,00 \$	285,38 \$
5	56 550 \$	282,75 \$	217,50 \$	13	77 353 \$	386,77 \$	297,75 \$
6	57 801 \$	289,01 \$	222,31 \$	14	80 640 \$	403,20 \$	310,15 \$
7	60 259 \$	301,30 \$	231,77 \$	15	84 066 \$	420,33 \$	323,33 \$
8	62 820 \$	314,10 \$	241,62 \$	16	92 027 \$	460,14 \$	353,95 \$

L'enseignante ou l'enseignant se voit attribuer l'échelon correspondant à son expérience, augmenté de :

+ 2 échelons dans le cas de celle ou de celui dont la scolarité est évaluée à 17 ans (Bacc. 4 ans);

+ 4 échelons dans le cas de celle ou de celui dont la scolarité est évaluée à 18 ans;

+ 6 échelons dans le cas de celle ou de celui dont la scolarité est évaluée à 19 ans ou plus sans doctorat de 3^e cycle;

+ 8 échelons dans le cas de celle ou de celui dont la scolarité est évaluée à 19 ans ou plus avec doctorat de 3^e cycle.

Correspondance ministérielle – Bulletin d’information pour la rentrée 2023-2024

Le Ministère de l’éducation (MEQ) a fait parvenir quelques changements de nature pédagogique aux CSS, entre autres :

- Il met fin aux apprentissages prioritaires, donc retour à l’enseignement complet des programmes d’études prescrits ainsi que des épreuves ministérielles qui en découlent;
- On voit un retour à la normale de la pondération des épreuves ministérielles prévue par le Régime pédagogique (20 % pour les épreuves du primaire et du premier cycle du secondaire et 50 % pour celles de la 4e et de la 5e secondaire);
- Il a aussi fait parvenir un projet de règlement modifiant le Régime pédagogique relativement aux exigences de sanction des études prévues à l’égard de la réussite des compétences en Français, langue d’enseignement de la 5e secondaire. S’il était adopté, il préciserait qu’en plus d’obtenir une note globale de 60 % ou plus, l’élève devrait également obtenir un résultat d’au moins 50 % à chacune des compétences;
- Les écoles ont le choix d’implanter ou non le nouveau programme *Culture et citoyenneté québécoise (CCQ)* qui sera obligatoire en 2024-2025. Cependant, tous les contenus obligatoires en éducation à la sexualité devront être offert aux élèves. Rappelons que c’est une responsabilité partagée et qu’elle ne repose pas uniquement sur les épaules des enseignants. Pour voir le programme CCQ:
<http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/culture-et-citoyennete-quebecoise/?a=a&cHash=435d6c1254d584665aef982a26a06459> ;
- Le Ministère procède à la révision des programmes d’études *Français, langue d’enseignement* au primaire et au secondaire;
- Le nouveau plan stratégique ministériel intègre une cible pour augmenter les offres de projets pédagogiques particuliers au secondaire, en les rendant plus abordables et accessibles aux élèves;
- Il y a une bonification de l’allocation pour le développement des bibliothèques scolaires (mesure 15103) qui **ajoute 300\$/enseignant titulaire au préscolaire/primaire**;
- Diverses actions ministérielles visant le développement d’une culture numérique sont lancées afin d’assurer une utilisation optimale du numérique dans l’enseignement et l’apprentissage.

Par ailleurs, nous profitons de cette correspondance pour vous rappeler qu’un **nouveau bulletin est en vigueur à l’éducation préscolaire et que son application est désormais obligatoire à la maternelle 4 ans à temps plein**. Une Dépêche FSE sur le sujet sera publiée prochainement.

